

Annexe III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES DES MÉTIERS DE LA PLASTURGIE					
INTITULÉ DES ÉPREUVES	UNITÉS	COEFF.	SCOLAIRE (établissements publics et privés sous contrat) APPRENTIS (CFA et sections d'apprentissage habilités) FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (établissements publics)	SCOLAIRE (établissements privés hors contrat) APPRENTIS (CFA et sections d'apprentissage non habilités) FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (établissements privés) ENSEIGNEMENT À DISTANCE CANDIDATS INDIVIDUELS	DURÉE DE L'ÉPREUVE PONCTUELLE
Domaine professionnel					
EP1 - Préparation d'une production	U1	8	CCF*	ponctuelle pratique	5 h**
EP2 - Mise en œuvre d'une production	U2	9 ⁽¹⁾	CCF	ponctuelle pratique	5 h** + VSP ⁽²⁾
Domaines généraux					
EG1 - Français	U3	4		ponctuelle écrite	2 h
EG2 - Mathématiques - Sciences physiques	U4	4		ponctuelle écrite	2 h
EG3 - Histoire-géographie	U5	1		ponctuelle écrite	1 h
EG4 - Langue vivante étrangère ⁽³⁾	U6	1		ponctuelle écrite	1 h
EG5 - Éducation physique et sportive	U7	1	CCF	ponctuelle	
Épreuves facultatives⁽⁴⁾					
Langue vivante étrangère ⁽⁵⁾				ponctuelle orale	20 min
Éducation esthétique			CCF	Écrite	1 h 30 min

* CCF : contrôle en cours de formation

** Durée à augmenter éventuellement du temps de polymérisation nécessaire

(1) Dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle

(2) Orale : 20 mn ou écrite 30 mn sur décision du recteur ;

(3) Ne sont autorisées à l'examen que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur ;
(4) L'une des deux épreuves au choix du candidat. Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

(5) L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

Annexe V

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MISE EN ŒUVRE DES MATÉRIAUX Option plastiques et composites (arrêté du 23 août 1990) Dernière session 2006	BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MÉTIERS DE LA PLASTURGIE régé par l'arrêté du 21 octobre 2004 1ère session 2007
Domaines généraux	
Épreuve EG1 Français	Épreuve EG1 Français
Épreuve EG2 Mathématiques-sciences physiques	Épreuve EG2 Mathématiques-sciences physiques
Épreuve EG3 Histoire-géographie	Épreuve EG3 Histoire-géographie
Épreuve EG4 Langue vivante étrangère	Épreuve EG4 Langue vivante étrangère
Épreuve EG5 Éducation physique et sportive	Épreuve EG5 Éducation physique et sportive
Épreuve facultative	Épreuve facultative
Domaine professionnel	
Épreuve EP2 Mise en œuvre	Épreuve EP2 Mise en œuvre d'une production